

**ARRETE MUNICIPAL**

Objet :

Ouverture d'un débit  
de boissons temporaire

Le Maire de la Commune de BRAINS,  
VU le code des débits de boissons et des mesures contre l'alcoolisme,  
VU l'article L.3334.2 du code de la santé publique,  
VU l'article L.2212.1 et L.2212.2 du code général des collectivités territoriales,  
VU la demande présentée le 05 mai par M. Patrice BRIAUD, Co-président de l'association Brains de musique, domicilié au 5 rue Clairefontaine 44830 BRAINS (Loire-Atlantique), sollicitant une autorisation d'ouverture de débit de boissons temporaire (groupe 2 et 3), salle de l'Amicale Laïque, 7 rue Jules Verne 44830 BRAINS, le 06 juin 2025 de 19h00 à 23h00.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** – M. Patrice BRIAUD, Co-président de Brains de musique, est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire avec vente de boissons (groupes 2 et 3), à la salle de l'Amicale Laïque, 7 rue Jules Verne 44830 BRAINS (Loire-Atlantique), à l'occasion de :

➤ **CONCERT DES ELEVES, le 06 juin de 19h00 à 23h00**

Le nombre d'autorisations pour l'année 2025 est porté à : 1

**ARTICLE 2** - Aucune déclaration ne sera faite près du service des douanes, suite à la modification de l'article 502 du code général des impôts.

**ARTICLE 3** - Mme la Directrice Générale des Services et M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 4** - Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- La Gendarmerie de BOUAYE
- M. Patrice BRIAUD, Co-président de Brains de musique

**Publié à la Mairie de Brains le 07 mai 2025**

Fait à Brains, le 06 mai 2025

Le Maire  
Laure BESLIER

